



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 3 mai 2016 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présentes : Mesdames les conseillères, Diane Martin, Sandra Dicaire et Denise Larocque ainsi que monsieur le conseiller Roger Laurent.

ÉTAIENT absents : Madame la conseillère Diane Laviolette et monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 avril 2016;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 14 avril 2016.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de mars 2016;
 - 4.3 Acceptation de l'état comparatif des revenus et des dépenses du présent exercice;
 - 4.4 Soutien aux producteurs de lait canadiens;
 - 4.5 Entente avec la Croix-Rouge;
 - 4.6 Emploi étudiant – Comité de sélection.
5. Aménagement et urbanisme
6. Voirie
 - 6.1 Location d'une pelle;
 - 6.2 Embauche temporaire en voirie.
7. Hygiène du milieu
 - 7.1 Toilettes chimiques.
8. Loisirs et culture
 - 8.1 Représentante municipale auprès de CRSBPO;
 - 8.2 Fête de la pêche;
 - 8.3 Remplacement Ressource jeunesse – Comité de sélection.
9. Sécurité incendie
 - 9.1 Embauche d'un pompier volontaire;
 - 9.2 Règlement RM09-2016 modifiant le règlement RM02-1997 intitulé Tarif 9-1-1.
10. Varia
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance

16-05-110

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-111

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
5 AVRIL 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 5 avril 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-112

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 14 avril 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-113

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 16-04 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'avril 2016 dressé par la directrice générale, portant le numéro 16-04 totalisant une somme de **142 291,85 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	74 028,76 \$
- Déboursés par chèque :	6 505,45 \$
- Déboursés par prélèvement :	28 286,07 \$
- Salaires :	33 471,57 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-114

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 mars 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de mars 2016 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-115

ACCEPTATION DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU PRÉSENT EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec stipule qu'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, doit être déposé semestriellement (deux fois par année) lors d'une séance du conseil;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose au conseil, pour approbation, cet état comparatif pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015 et 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denis Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015 et 2016.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-116

SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE LAIT CANADIEN

ATTENDU QUE les producteurs de lait du Canada sont aux prises avec un important problème de marché causé par l'importation de concentrés protéiques liquides, appelé lait diafiltré, contournant ainsi les contrôles frontaliers;

ATTENDU QUE ce problème, reconnu par le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Lawrence MacAulay, a pris des proportions inquiétantes au cours de la dernière année;

ATTENDU QUE le ministre a confirmé l'importance que les règles soient claires pour tous et que les contrôles des importations soient conformes aux obligations du Canada en matière de commerce international;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises laitières éprouvent depuis plusieurs mois de graves difficultés financières causées par ces pertes de part de marché;

ATTENDU QUE de nombreux transformateurs de la région appuient les revendications des producteurs;

ATTENDU QUE la production laitière est un secteur économique très important pour la région de l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil appuie les producteurs de lait canadiens dans leurs revendications auprès du gouvernement canadien afin que :

- les contrôles des importations soient conformes aux obligations du Canada en matière de commerce international;
- les standards de composition des fromages traitent le lait diafiltré comme un ingrédient dont l'ajout aux recettes est plafonné;
- les standards plafonnent aussi son ajout dans les autres produits laitiers où il serait susceptible d'être utilisé (yogourts, boissons laitières, etc.);
- la vérification des normes de composition est déléguée à la Commission canadienne du lait afin de s'assurer qu'elles sont respectées.

ET QUE la présente résolution sera transmise à la MRC de Papineau ainsi qu'à la Fédération des producteurs de lait Outaouais Laurentides.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-117

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CROIX-ROUGE

ATTENDU l'entente de services entre la municipalité de Val-des-Bois et la Croix-Rouge relative à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE cette entente venait à échéance en 2016;

ATTENDU QUE la nouvelle lettre d'entente est effective pour une durée de trois ans;

ATTENDU QUE la contribution annuelle demandée à la municipalité pour la durée de l'entente s'établit comme suit :

2016-2017 : 150 \$

2017-2018 : 160 \$

2018-2019 : 160 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle entente de services avec la Croix-Rouge relative au service d'aide aux sinistrés de notre territoire.

DE PLUS le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de la contribution annuelle pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-118

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) ÉTUDIANT(E)

ATTENDU la résolution numéro 16-01-06 concernant la demande de subvention faite à Emploi d'été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale 2016;

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada a accepté notre demande pour l'embauche d'un étudiant(e);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes forment le comité de sélection pour l'embauche de l'étudiant(e) : 1 conseiller du comité d'administration, madame la conseillère Sandra Dicaire, 1 conseiller du comité de la voirie, monsieur le conseiller Roger Laurent ainsi que l'inspecteur municipal en voirie, monsieur Pierre Thibault;

DE PLUS, ce comité est autorisé à effectuer des entrevues et de faire l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour la période estivale 2016 soit 320 heures au taux horaire de 10,75 \$.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-119

LOCATION D'UNE PELLE

ATTENDU QUE plusieurs travaux de voirie et d'environnement prévus cet été requièrent une pelle mécanique;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu 2 soumissions pour la location d'une pelle mécanique;

ATTENDU QUE Bobcat Gatineau nous a transmis la seule soumission répondant à nos besoins, au coût de 4 200,00 \$ plus taxes applicables et transport, pour un maximum de 120 heures sur une période de 21 jours;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à louer une pelle mécanique de Bobcat Gatineau au coût de 4 200,00 \$ plus taxes applicables et transports, pour un maximum de 120 heures sur une période de 21 jours.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-120

CONTRAT D'EMBAUCHE POUR UN JOURNALIER SAISONNIER EN VOIRIE

ATTENDU la résolution portant le numéro S16-04-104 relative à l'affichage de l'offre d'emploi pour un journalier en voirie;

ATTENDU QUE le comité d'embauche a fait l'analyse de tous les curriculum vitae reçus et a passé en entrevue les candidats retenus;

ATTENDU QUE le comité recommande l'embauche de monsieur Francis Beuparlant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil embauche monsieur Francis Beuparlant à titre de journalier en voirie aux conditions stipulées dans le contrat d'embauche;

ET QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat d'embauche pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-121

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES

ATTENDU QUE ce conseil désire installer une toilette chimique au parc municipal, au débarcadère du pont de fer et une autre au débarcadère du Lac de l'Argile, pour la période du 13 mai au 9 septembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la location de trois (3) toilettes chimiques :

FOURNISSEUR	PRIX
- Gascon Équipements	525,00 \$ / mois
- Épursol	435,00 \$ / mois

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la plus basse soumission de la compagnie Épursol au montant de 435,00 \$ par mois plus taxes pour la location de trois (3) toilettes chimiques pour la période du 13 mai au 9 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-122

REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AUPRÈS DE CRSBPO

ATTENDU les changements au conseil municipal depuis novembre 2015;

ATTENDU QUE l'on doit nommer une personne qui représentera la Municipalité et aura le droit de vote lors des assemblées de la CRSBPO et à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 18 juin prochain;

ATTENDU QUE madame la conseillère Denise Larocque est responsable du comité culturel (bibliothèque) de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Denise Larocque soit désignée à titre de représentante municipale auprès de la CRSBPO.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-123

FÊTE DE LA PÊCHE

ATTENDU QUE la Fondation de la faune du Québec permet à la municipalité de Val-des-Bois de réaliser la Fête de la pêche et de remettre à 40 jeunes participants de 6 à 17 ans, un certificat Pêche en herbe faisant office de permis de pêche, une brochure éducative et un ensemble de pêche pour débutant comprenant une canne, un moulinet et un coffret de leurres;

ATTENDU QUE le Club chasse et pêche de Val-des-Bois/Bowman accepte de collaborer à l'organisation de cet événement;

ATTENDU QUE cette activité aura lieu le 4 juin prochain;

ATTENDU QUE certaines dépenses devront être encourues en lien avec l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à acheter les équipements nécessaires à l'organisation de cette journée pour une dépense maximale de 500,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-124

REMPLACEMENT - ANIMATEUR(TRICE) RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU QUE l'animatrice de la ressource jeunesse est présentement en congé parental;

ATTENDU QUE le remplaçant nommé par la résolution 16-02-46 a remis sa démission pour des raisons de disponibilité;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché le poste sur les différents babillards de la Municipalité ainsi que sur le site web de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité d'embauche sera formé des personnes suivantes :

- Sandra Dicaire, conseillère à la municipalité de Val-des-Bois
- Jacinthe Brière, conseillère à la municipalité de Bowman
- Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection d'un candidat;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'embauche suite aux recommandations du comité.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-125

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE l'article 6 du règlement municipal numéro RM03-2004 stipule que le conseil, sur recommandation du directeur, doit nommer les membres du service des incendies;

ATTENDU le besoin d'embaucher de nouveaux pompiers au sein du service des incendies afin de répondre au schéma de couverture de risques en vigueur;

ATTENDU QUE le directeur du service des incendies recommande au conseil municipal l'embauche de madame Roxane Blanchard à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE madame Roxane Blanchard soit embauchée à titre de pompier volontaire au sein du service des incendies de Val-des-Bois/Bowman.

Adoptée à l'unanimité.

16-05-126

RÈGLEMENT RM09-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM02-1997 INTITULÉ TARIF 9-1-1

ATTENDU l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015 qui prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation;

ATTENDU QUE le règlement modificatif devra prévoir, en conformité avec le règlement pris par le gouvernement, soit le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016, le nouveau montant de la taxe, soit 0,46 \$ et la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1^{er} août 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète ce qui suit:

1° L'article 3.2.1 et 3.2.2 du règlement no RM02-1997 est remplacé par le suivant;

3.2.1. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2° L'article 6 du règlement no RM02-1997 est remplacé par le suivant :

6. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Roland Montpetit, maire

Anik Morin, secrétaire-trésorière

Adopté le 3 mai 2016
Affiché le 4 mai 2016

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

16-05-127
LEVÉE DE LA SÉANCE (19h49)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.